

Compte rendu du
Conseil Municipal
Jeudi 14 avril 2022



Par suite d'une convocation en date du 08 avril 2022, les membres du Conseil Municipal de BEAUZAC (Haute-Loire) se sont réunis en Mairie de BEAUZAC, Salle des Remparts, en séance publique, le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures.

Présents : Jean Pierre MONCHER, Lucienne FAURE-SATRE, Séraphin STEVE, Josiane GIRAUD, Stéphane OLLIER, Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, Pierre ETEOCLE, Audrey MARTINS, Jean- François CHAMPEIX, Béatrice GALLOT, Jean-Paul GODON, Catherine MARCAIS-VERNAY, Christophe PALHIER, Séverine COUDERT, André PEYRAGROSSE, Martine CHOUVELON, Rémi RICHARD, Cécile MASCLÉ, Jeanine GESSEN, Marc MILLION, Blandine PRORIOLE et Christian CHOTIN Conseillers Municipaux

Absents : Philippe GOMMET.

Procurations : Philippe GOMMET : procuration à Rémi RICHARD

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-7 du CGCT.

Béatrice GALLOT a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

1°- DÉCISIONS DU MAIRE

1/ Décision du Maire 2022-007 : Aménagement d'un terrain de basket 3x3.

La Fabrique du Sport, 27 Avenue des Frères Montgolfier 69680 CHASSIEU, pour un montant total de 11 211,00 € HT - 13 453,20 € TTC.

2/ Décision du Maire 2022-008 : Diagnostic amiante Maison Rey "Beaucal".

DIAMCO, 51 Rue Sibert 42400 SAINT CHAMOND, pour un montant total de 1 750,00 € HT – 2 100,00 € TTC.

2°- AFFAIRES FINANCIÈRES

✓ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé le compte de gestion du Budget de la Commune, et des Budgets Annexes. En second lieu, Monsieur le Maire a quitté la séance, Pierre ETEOCLE, adjoint aux finances, a été désigné Président de séance pour l'approbation des Comptes Administratifs 2021 de la Commune et des Budgets Annexes, à savoir que ces derniers ont été approuvés à l'unanimité par les membres présents. Les comptes administratifs 2021 de la Commune et des budgets annexes peuvent se résumer ainsi :

1°/ Budget principal de la Commune

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		198 399,48 €		104 602,96 €	- €	303 002,44 €
Résultat de l'exercice	493 031,38 €	650 763,45 €	1 746 236,68 €	2 194 380,97 €	2 239 268,06 €	2 845 144,42 €
TOTAUX	493 031,38 €	849 162,93 €	1 746 236,68 €	2 298 983,93 €	2 239 268,06 €	3 148 146,86 €
Résultat de clôture		356 131,55 €		552 747,25 €	- €	908 878,80 €
Restes à Réaliser	1 264 723,92 €	618 806,12 €			1 264 723,92 €	618 806,12 €
TOTAUX CUMULES	1 264 723,92 €	974 937,67 €		552 747,25 €	1 264 723,92 €	1 527 684,92 €
RESULTAT DEFINITIF	289 786,25 €			552 747,25 €		262 961,00 €

2° Budget annexe « Service de l'Eau »

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - EAU						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		207 262,15 €		61 123,79 €	0,00 €	268 385,94 €
Résultat de l'exercice	140 918,36 €	117 117,92 €	560 705,98 €	568 518,61 €	701 624,34 €	685 636,53 €
TOTAUX	140 918,36 €	324 380,07 €	560 705,98 €	629 642,40 €	701 624,34 €	954 022,47 €
Résultat de clôture		183 461,71 €		68 936,42 €	0,00 €	252 398,13 €
Restes à Réaliser	202 889,05 €	57 180,00 €			202 889,05 €	57 180,00 €
TOTAUX CUMULES	202 889,05 €	240 641,71 €		68 936,42 €	202 889,05 €	309 578,13 €
RESULTAT DEFINITIF		37 752,66 €		68 936,42 €		106 689,08 €

3° Budget annexe « Service de l'Assainissement »

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - ASSAINISSEMENT						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		109 658,64 €		107 342,34 €	0,00 €	217 000,98 €
Résultat de l'exercice	132 662,65 €	110 910,00 €	223 571,22 €	256 143,54 €	356 233,87 €	367 053,54 €
TOTAUX	132 662,65 €	220 568,64 €	223 571,22 €	363 485,88 €	356 233,87 €	584 054,52 €
Résultat de clôture		87 905,99 €		139 914,66 €	0,00 €	227 820,65 €
Restes à Réaliser	89 655,61 €	59 823,00 €			89 655,61 €	59 823,00 €
TOTAUX CUMULES	89 655,61 €	147 728,99 €		139 914,66 €	89 655,61 €	287 643,65 €
RESULTAT DEFINITIF		58 073,38 €		139 914,66 €		197 988,04 €

4° Budget annexe « Multiple rural »

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - MULTIPLE RURAL						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté				16 891,49 €		16 891,49 €
Résultat de l'exercice			2 829,40 €	7 495,77 €	2 829,40 €	7 495,77 €
TOTAUX			2 829,40 €	24 387,26 €	2 829,40 €	24 387,26 €
Résultat de clôture				21 557,86 €		21 557,86 €
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES				21 557,86 €		21 557,86 €
RESULTAT DEFINITIF				21 557,86 €		21 557,86 €

5° Budget annexe « Caveaux »

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - CAVEAUX						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		3 958,04 €		0,20 €	0,00 €	3 958,24 €
Résultat de l'exercice	58 952,30 €	58 952,30 €	58 952,30 €	58 952,40 €	117 904,60 €	117 904,70 €
TOTAUX	58 952,30 €	62 910,34 €	58 952,30 €	58 952,60 €	117 904,60 €	121 862,94 €
Résultat de clôture		3 958,04 €		0,30 €		3 958,34 €
Restes à Réaliser						0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	3 958,04 €	0,00 €	0,30 €	0,00 €	3 958,34 €
RESULTAT DEFINITIF		3 958,04 €		0,30 €		3 958,34 €

6° Budget annexe « Pôle médical »

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - POLE MEDICAL						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00 €	26 255,73 €	0,00 €	9 309,35 €	0,00 €	35 565,08 €
Résultat de l'exercice	42 520,00 €	37 382,00 €	47 539,18 €	69 427,44 €	90 059,18 €	106 809,44 €
TOTAUX	42 520,00 €	63 637,73 €	47 539,18 €	78 736,79 €	90 059,18 €	142 374,52 €
Résultat de clôture		21 117,73 €		31 197,61 €	0,00 €	52 315,34 €
Restes à Réaliser	320 383,00 €	53 500,00 €			320 383,00 €	53 500,00 €
TOTAUX CUMULES	320 383,00 €	74 617,73 €		31 197,61 €	320 383,00 €	105 815,34 €
RESULTAT DEFINITIF	245 765,27 €			31 197,61 €	214 567,66 €	

7° Budget annexe « Chabanou 5 »

COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT CHABANO 5						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		75 041,24 €		- €		75 041,24 €
Résultat de l'exercice	181 191,12 €	124 958,76 €	181 191,55 €	181 191,55 €	362 382,67 €	306 150,31 €
TOTAUX	181 191,12 €	200 000,00 €	181 191,55 €	181 191,55 €	362 382,67 €	381 191,55 €
Résultat de clôture		18 808,88 €		- €		18 808,88 €
Restes à Réaliser		130 000,00 €				130 000,00 €
TOTAUX CUMULES	- €	148 808,88 €		- €	- €	148 808,88 €
RESULTAT DEFINITIF		148 808,88 €				148 808,88 €

✓ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a procédé à l'affectation des résultats du Budget de la Commune et des Budgets Annexes de la façon suivante :

1° Budget principal de la Commune

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNE 2022		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2022		
Résultat de l'exercice 2021 - Budget Commune		
	Excédent	448 144,29 €
	Déficit	
Report des résultats antérieurs - Budget Commune		
	Excédent	104 602,96 €
	Déficit	/
	RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	552 747,25 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2021		
	Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2021- compte 021/023	260 907,62 €
	Affectation en Report à nouveau au compte 002 au BP 2022	202 747,25 €
	Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2022	350 000,00 €

2° Budget annexe « Service de l'Eau »

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU 2022		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2022		
Résultat de l'exercice 2021		
	Excédent	7 812,63 €
	Déficit	
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	61 123,79 €
	Déficit	/
	RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	68 936,42 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2021		
	Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2021 - compte 021/023	53 152,86 €
	Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2022	68 936,42 €
	Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2022	0,00 €

3° Budget annexe « Service de l'Assainissement »

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT 2022		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2022		
Résultat de l'exercice 2021		
	Excédent	32 572,32 €
	Déficit	
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	107 342,34 €
	Déficit	/
	RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	139 914,66 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2021		
	Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2021- compte 021/023	142 788,51 €
	Affectation en Report à nouveau au compte 002 au BP 2022	139 914,66 €
	Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2022	0,00 €

4° Budget annexe « Multiple rural »

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET MULTIPLE RURAL 2022		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2022		
Résultat de l'exercice 2021		
	Excédent	4 666,37 €
	Déficit	/
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	16 891,49 €
	Déficit	/
	RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	21 557,86 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2021		
	Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2021- compte 021/023	17 000,00 €
	Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2022	21 557,86 €
	Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2022	0,00 €

5° Budget annexe « Caveaux »

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET CAVEAUX 2022		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2022		
Résultat de l'exercice 2021		
	Excédent	0,10 €
	Déficit	0,00 €
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	0,20 €
	Déficit	0,00 €
	RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	0,30 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2021		
	Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2021 - compte 021/023	0,00 €
	Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2022	0,30 €
	Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2022	0,00 €

6° Budget annexe « Pôle médical »

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET POLE MEDICAL 2022		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2022		
Résultat de l'exercice 2021		
	Excédent	21 888,26 €
	Déficit	
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	9 309,35 €
	Déficit	/
	RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	31 197,61 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2021		
	Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2021 - compte 021/023	22 363,13 €
	Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2022	0,00 €
	Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2022	31 197,61 €

7°/ Budget annexe « Chabanou 5 »

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET LOTISSEMENT CHABANOU 5 2022		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2022		
Résultat de l'exercice 2021		
	Excédent	0,00 €
	Déficit	0,00 €
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	0,00 €
	Déficit	0,00 €
	RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2021		
	Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2021 - compte 021/023	0,00 €
	Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2022	0,00 €
	Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2022	0,00 €

✓ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la clôture du Budget Annexe « Maison France Services ».

✓ Le Conseil Municipal a ensuite voté à la majorité des membres présents, les Budgets Primitifs Commune, Eau et Assainissement 2022, et à l'unanimité des membres présents les Budgets Primitifs Multiple Rural, Caveaux, Pôle Médical et Lotissement Chabanou 5 tels qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, à la section de fonctionnement et à la section d'investissement tels que présentés ci-dessous :

1 – POUR LA COMMUNE**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

. En dépenses, à la somme de : 2 651 000,00 €uros.

. En recettes, à la somme de : 2 651 000,00 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 3 130 000,00 €uros.

. En recettes, à la somme de : 3 130 000,00 €uros.

2 – POUR LE SERVICE DE L'EAU**SECTION D'EXPLOITATION**

. En dépenses, à la somme de : 647 000,00 €uros.

. En recettes, à la somme de : 647 000,00 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 407 883,45 €uros.

. En recettes, à la somme de : 407 883,45 €uros.

3 – POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**SECTION D'EXPLOITATION**

. En dépenses, à la somme de : 452 000,00 €uros.

. En recettes, à la somme de : 452 000,00 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 587 000,00 €uros.

. En recettes, à la somme de : 587 000,00 €uros.

4 – POUR LE MULTIPLE RURAL**SECTION D'EXPLOITATION**

. En dépenses, à la somme de : 29 000,00 €uros.

. En recettes, à la somme de : 29 000,00 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 24 649,00 €uros.

. En recettes, à la somme de : 24 649,00 €uros.

5 – POUR LES CAVEAUX

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de :	84 544,80 €uros.
. En recettes, à la somme de :	84 544,80 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de :	71 432,00 €uros.
. En recettes, à la somme de :	71 432,00 €uros.

6 – POUR LE PÔLE MEDICAL

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de :	71 000,00 €uros.
. En recettes, à la somme de :	71 000,00 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de :	460 000,00 €uros.
. En recettes, à la somme de :	460 000,00 €uros.

7 – POUR LE LOTISSEMENT CHABANOU 5

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de :	594 318,45 €uros.
. En recettes, à la somme de :	594 318,45 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de :	567 754,31 €uros.
. En recettes, à la somme de :	567 754,31 €uros.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, pour l'année 2022, le maintien des taux d'imposition par rapport à 2021 et la reconduction à l'identique sur 2022 des taux suivants :

• FONCIER BATI :	15,15 % + 21,90%	= 37,05 %
• FONCIER NON BATI :		= 75,78 %

✓ Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité les montants des subventions communales au titre de l'année 2022 (en l'absence des élus membres des bureaux des associations concernées qui n'ont pas pris part au vote). La grille de calcul mise en place les années antérieures a été reconduite. Selon ce mode de calcul, le nombre de points attribués à chaque association est multiplié par une valeur de point de 5,40 €, lequel permet le calcul de la subvention. Les frais d'arbitrage sont financés à hauteur de 20%. Les heures des entraîneurs diplômés attribuent également des points.

Certaines associations n'ayant pas de vocation sociale et pédagogique et dans un souci de logique et d'équité, un montant forfaitaire de 200 € leur est attribué.

Un montant forfaitaire de 90 € est attribué à l'association OVIVE. L'association Cinévasion se verrait attribuer une contribution annuelle de 955 € sous réserve de la validation des contributions en assemblée générale. La convention avec 30 Millions d'Amis va être renouvelée. Le montant de la contribution s'élèvera à 385 €, sachant que 30 Millions d'Amis double cette somme afin de couvrir les frais vétérinaires pour la stérilisation des chats (estimation moyenne de 70 € par chat).

Le Comité de Jumelage a sollicité une subvention de 0,50 € par habitants pour l'année 2022.

FM43, avec qui la commune (pour la saison culturelle) et la médiathèque (pour ces animations) travaillent depuis plusieurs années, a présenté une demande de subvention à hauteur de 70 €. Cette radio associative, souhaite participer au dynamisme du territoire en donnant "la parole à ceux qui le font bouger".

✓ Le bail de location du Multiple Rural étant arrivé à échéance, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le la signature d'un nouvel avenant afin de prolonger le bail initial. Le bail est renouvelé pour une durée de neuf ans à partir du 1^{er} décembre 2021. Le Conseil Municipal a décidé de maintenir le loyer au montant actuel (586,62 € hors taxe auquel s'ajoute les charges) qui pourra être révisé à la fin de chaque période triennale conformément au bail initial.

✓ Suite à des modifications apportées au projet de travaux et de la participation financière pour l'éclairage public de la Place du Pré Clos avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, une réévaluation de la participation aux travaux et un nouveau devis estimatif ont été transmis. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé la participation de la commune à hauteur de 27 233,43 € et a autorisé le versement de cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental.

✓ Les lots 3-4-7 et 8 du marché de travaux pour la création d'une Maison France Services avaient été déclarés infructueux en l'absence d'offres suite à l'avis d'appel public à la concurrence. La Commune a donc réalisé une consultation directe auprès d'entreprises spécialisées dans les domaines de l'étanchéité pour le lot 3, de la charpente pour le lot 4 et des menuiseries intérieures pour le lot 7.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer pour le marché de travaux Création d'une Maison France Services :

- le lot 3 pour un montant de 1 535.43€ H.T à l'entreprise T.E.I, 164 impasse de la Sérénité – 42210 UNIAS,
- le lot 4 pour un montant de 2600 € H.T à l'entreprise JOURDA CHARPENTE COUVERTURE, Peyre -43200 BEAUX,
- le lot 7 pour un montant de 16 749.00€ H.T à l'entreprise MENUISERIE PONS FREDERIC, 18 rue des Flachères – 43600 SAINTE-SIGOLÈNE

et a autorisé le Maire à signer les documents relatifs à la conclusion de ces marchés publics.

3°- AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL COMMUNAL

✓ La collectivité a été informée du projet de restructuration aboutissant à une fusion-absorption de la Société ALLAMAND SCHINDLER par la Société SCHINDLER, accompagné du projet d'avenant de transfert au contrat de maintenance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé cet avenant qui ne modifie pas le montant de contrat de maintenance.

4°- PATRIMOINE COMMUNAL

✓ Par délibération n° 2022-01-011 en date du 1^{er} février 2022, le Conseil Municipal avait approuvé le principe de la vente de la parcelle AH0041 d'une superficie de 11 071 m² situé à Vourze, au profit de la Communauté de Communes « Marches du Velay Rochebaron ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a acté la vente de cette parcelle au profit de la Communauté de Communes « Marches du Velay Rochebaron » pour un montant d'un euro symbolique compte tenu du caractère d'intérêt communautaire de cette opération et a désigné l'Office Notarial 43.75 pour rédiger l'acte notarié et procéder aux démarches nécessaires à son enregistrement.

✓ Le Conseil Municipal a acté la vente de la parcelle n°AC 187 d'une superficie de 1487 m² située dans la ZA de Pirolles à l'entreprise Authentique Paysage et a fixé un prix de vente définitif à 19.50€/m² soit 28 996.50 €. Il a autorisé le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à cette cession. Cette vente sera accompagnée à l'acte par la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron qui en prendra la compétence par la suite.

5°- VIE SCOLAIRE

✓ En application de l'article 12 du contrat d'association signé entre l'ETAT et l'OGEC de l'Ecole Privée Saint Joseph et approuvé par délibération n°2001-54 du 13 Avril 2001, la Commune s'est engagée à participer aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint-Joseph tant pour les classes élémentaires que maternelles dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n°60-389 du 22 Avril 1960 modifié. Le calcul de cette participation financière s'effectue en prenant pour référence le coût pour un élève de l'Ecole Publique pour l'année scolaire écoulée. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'École Privée Saint Joseph pour l'année 2022 pour un montant de 122 760,00 €.

6°- QUESTIONS DIVERSES

✓ Des pierres issues de la démolition de la maison dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Place du Pré Clos aurait été déposées dans un terrain et au milieu d'un chemin sur la Commune. La Municipalité n'ayant pas connaissance de ce dépôt (les gravats devant être évacués conformément au cahier des charges du marché) et souhaitant s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un dépôt sauvage qui ne saurait être cautionné va contacter en urgence le propriétaire du terrain ainsi que l'entreprise mandatée pour les travaux.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2022.

La séance est levée à 23h37.